

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique : SAS Carrière des quatre saisons Saint Lary

**De :** | \_ fr

**Date :** 23/02/2020 10:54

**Pour :** pref-utilite-publique@ariego.gouv.fr

**Copie à :** Clesse Dominique <dominique.clesse@orange.fr>

Monsieur le Commissaire- Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous communiquer mes observations sur le projet de réouverture de la carrière de marbre de Saint Lary, suite à la réunion que vous avez tenue le 21 février 2020.

1°) Conséquences sur l'environnement:

L'impact sera considérable du fait de la situation de la carrière, dans le périmètre du PNR, au fond d'une vallée de montagne jusqu'alors préservée.

Cet avis se fonde sur l'observation par comparaison du site de la marbrerie d'Aubert où non seulement un rond-point a été construit, mais où encore un pont est en cours d'édification à proximité d'un ouvrage gallo-romain.

De même, l'état du fond de la vallée de Sentein, au "Bocard d'Eylie" amène à s'interroger sur les dégradations irrémédiables causées au paysage longtemps après la fin d'une exploitation industrielle.

2°) Intérêt économique :

Les avantages que peut escompter la haute Bellongue sont extrêmement modestes:

On peut craindre le désintérêt des touristes pour les randonnées et les locations dans le périmètre de la carrière, cela au détriment des commerces locaux.

Un seul emploi est annoncé pour une exploitation pendant trente ans !

Qui supportera la réalisation des aménagements postérieurs à l'entrée en exploitation et l'entretien des voies (cf site d'Aubert) ? S'il s'agit de la collectivité, la charge sera lourde par rapport aux gains escomptés.

La SAS des quatre saisons aurait pu proposer par exemple, de prendre en charge le goudronnage de la route Nabos, Borde Bonaud, Pountil, sur la commune d'Augirein qui va subir le passage des camions.

3°) Approvisionnement en eau:

Quelles conséquences pour les villages en aval en cas de sécheresse.

Pourquoi n'est-il pas envisagé la réutilisation des eaux traitées en circuit fermé?

4°) Dépréciation du marché immobilier:

Les personnes installées à proximité ou qui ont acheté une résidence de vacances vont se trouver affectées par les nuisances et par une dévalorisation de leur patrimoine sans contrepartie alors que le projet n'est pas justifié par l'intérêt général.

5°) Destination de la production:

Le marbre extrait est destiné pour partie à être expédié notamment en Inde et en Chine , avec une empreinte carbone élevée.

6°) Intérêt pour la vallée:

Le marbre utilisable après traitement, profitera à quelques privilégiés qui ne se soucieront guère de sa provenance, alors que les habitants des communes avoisinantes ne bénéficieront que du bruit, de la poussière, de la pollution et des atteintes au paysage.

C'est cher payer une fierté collective pour le produit fini.

Pour toutes ces raisons, je m'interroge sur l'opportunité de relancer ce projet de carrière, car si le principe de promouvoir de nouvelles activités industrielles peut se concevoir, encore faut-il qu'il ne s'agisse pas d'un marché de dupes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Bernard CONRAU